



Par la Fondation des Monastères vous pouvez faire un don en faveur de la Congrégation des Bénédictines du Sacré-Coeur de Montmartre tout en bénéficiant d'une déduction fiscale. Vous pouvez le faire ponctuellement ou devenir l'un de nos donateurs fidèles.

La Fondation des Monastères, organisme reconnu d'utilité publique (14 rue Brunel 75017 Paris - Tel 01 45 31 02 02), est habilitée à recevoir des dons, déductibles fiscalement, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des collectivités religieuses de toute confession chrétienne. Elle conserve 5% des dons pour son fonds de solidarité qui vient en aide aux communautés en difficulté. La FDM délivre systématiquement un reçu fiscal utilisable pour des déductions fiscales sur l'IR, l'ISF et sur l'IS.

<http://www.fondationdesmonasteres.org>

Si vous souhaitez nous confier une intention de prière, elle sera portée par les sœurs auprès du Seigneur :

C'est aussi nous soutenir de nous aider à trouver de nouveaux amis en nous communiquant des adresses :

Nom

Prénom

Adresse

CP. Ville

Tel.

Mail



Bulletin de don ponctuel

**Je veux vous aider à
réaliser les travaux
de mise aux normes du
Prieuré Saint Benoît**

NOM

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Adresse email

- 50 € 150 €
 300 € 500 €
 Autre €

Je recevrai un reçu fiscal

Libellez votre chèque à l'ordre de la Fondation des Monastères, et retournez cet imprimé avec votre chèque aux Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre - 9, cité du Sacré Cœur - 75018 Paris

Date

Signature

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don et sont strictement réservées à l'usage de la Fondation des Monastères. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, ou de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, contactez la Fondation des Monastères 14 rue Brunel - 75017 Paris Tel 01 45 31 02 02 - fdm@fondationdesmonasteres.org



